



« Il a été le premier à me frapper. J'ai usé d'un couteau pour l'effrayer. Il s'est jeté sur moi et le couteau est entré dans son ventre », c'est sur ces mots que le nommé Fankemg Domtchouang plaide non coupable pour les faits de meurtre qui lui sont reprochés.

Dans la nuit du 19 novembre 2017, le jeune garçon s'est servi d'un couteau pour blesser mortellement son beau-frère à la suite d'une altercation. Les faits remontent au 11 novembre de la même année. Le défunt et son épouse ont été victimes d'un coup de vol à leur domicile sis au quartier Tsinga. Ces derniers ont orienté leurs soupçons sur l'accusé ainsi qu'un autre de ces cousins Gatsing André. Conduits à la brigade de Tsinga où ils ont été gardés à vue. Ils y ont passé quatre jours.

Au terme d'une entente familiale, les deux individus sont libérés. Six jours après l'incident, Fankemg s'est rendu chez sa grande-sœur pour récupérer ses effets afin de se rendre à Bafoussam. *« Lorsque je suis arrivé, j'ai trouvé le mari de ma grande-sœur seul dans le salon. Je lui ai expliqué ce que j'étais venu faire. Je suis entré dans la chambre pour faire mes valises quand mon beau-frère est arrivé. Il s'est mis à me menacer et à me frapper. C'est ainsi que j'ai pris le couteau dans mes vêtements pour l'effrayer »*, raconte le présumé meurtrier. Ce sont les cris de douleurs qui vont alerter le voisinage. La victime sera immédiatement conduite à l'hôpital central de Yaoundé et trouvera la mort quarante-huit heures après. Une version des faits qui a été rejetée par le procureur au cours de l'audience et pense que Fankemg Domtchouang a voulu faire payer l'époux de sa grande-sœur.

Les avocats de la défense réfutent également la version du procureur pour absence d'un décès médical dans le procès-verbal et requiert la non-culpabilité de leur client. Le principe de légitime défense doit être appliqué selon ces avocats. Détenu à la prison centrale de Kondengui depuis le 23 novembre 2017, le verdict sera donné le 12 juillet 2021 lors de sa deuxième audience. A cet effet, le procureur demande que le jeune garçon soit déclaré coupable.

Source : Le Jour
